



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

Mairie de SOSPEL
06380

A 20h30

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Mario LORENZI.

Présents : Jean-Mario LORENZI, Christophe BRUNENGO, Renaud DETOEUF, David BOUSSEAU, Christine COSENTINO, Michel POGGI, Nicole RAYBAUT, Martine CHAVONET, Michel CHAMPOUSSIN, Khédidja OUNIS VANPOUCHE, Laurence GIRAUD, Richard COLSON, Véronique TROCH, Marianne GERMANO ORFAO, Lucas CHAREF, Jean-Pierre PEGLION, Thierry GRIMONT, Christophe DECADI, Eliane CAMOSSETTO MUNOZ

Procurations : David BOUSSEAU à Jean-Mario LORENZI, Livia VERET à Christophe BRUNENGO, Nicolas CROO à Richard COLSON, Marianne GERMANO ORFAO à Martine CHAVONET, Khédidja OUNIS VANPOUCHE à Nicole RAYBAUT, Michel CHAMPOUSSIN à Renaud DETOEUF, Nicolas REY à Véronique TROCH

Absent : M. Cyril BLANSCHÉ

Secrétaire de Séance : M. Lucas CHAREF

Quorum : 19/27

1) FRAIS CROISES

Approbation du principe de remboursement des frais forfaitaires relatifs aux biens immobiliers et matériels utilisés par le CCAS pour l'exercice 2022

Approbation du principe de remboursement des frais croisés de personnel, ainsi que les montants de l'exercice 2022

Vote : Majorité des membres présents et représentés (25 pour – 01 Abstention)

2) APPROBATION COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022, BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Majorité des membres présents et représentés (25 Pour – 01 Abstention)

3) COMPTE ADMINISTRATION 2022 COMMUNE

Conformément à l'article L2121-14 du CGTC, M. le Maire ne participe pas au vote, il quitte la séance.

Le conseil municipal adopte le compte administratif exercice 2022

Vote : Majorité des Membres présents et représentés (24 pour – 1 abstention)

4) AFFECTATION DE RESULTAT 2022 COMMUNE :

Excédent au 31/12/2022 : 1 635 701,33 €

Exécution du virement à la section d'investissement 1068 : 108 326,00 €

Report d'exploitation R002 : 1 527 375,33 €

Vote : Majorité des membres présents et représentés (25 Pour – 01 Abstention)

5) IMPÔTS LOCAUX- VOTE DES TAUX

Le conseil municipal décide de maintenir pour 2023 ; les taux de 2022 (Foncier Bâti et non Bâti) et cette année : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Vote : Majorité des Membres présents et représentés (25 pour – 1 Abstention)

6) BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE

Le conseil municipal adopte le B.P. 2023 :

	Dépenses	Recettes
Investissement :	8 552 202,31 €	8 552 202,31 €
Fonctionnement :	5 152 164,33 €	5 152 164,33 €

Vote : Majorité des membres présents et représentés (24 pour – 1 Contre – 1 abstention)

7) DEPENSES IMPREVUES ET VIREMENTS DE CREDITS

Autorisation donnée à M. le maire à procéder à des virements d'office de crédits des comptes « Dépenses imprévues » des sections d'investissement et de fonctionnement du budget communal, et ce pour l'exercice budgétaire 2023.

Vote : Majorité des membres présents et représentés (15 pour- 1 Abstention)

8) SUBVENTIONS 2023 /ASSOCIATIONS

Vote de : 41 890,00 € pour les associations de la commune qui en ont fait la demande pour le fonctionnement 2023.

Vote : Unanimité des membres présents et représentés. Excepté pour 4 associations dont des membres du conseil n'ont pas participé au vote étant membre des associations concernées. Cela concernant qu'une ou deux personnes, le quorum reste atteint.

9) ADMISSION EN NON-VALEUR

Les admissions en non-valeur correspondent à des titres de recettes qui n'ont pas pu être recouvrés malgré les procédures de relance employées.

Admission en non-valeur pour 2023 : 15 705,64 €

Vote : Majorité des membres présents et représentés (25 pour – 1 Abstention)

10) CONVENTION D'OBJECTIFS RELATIVE A LA COGESTION DE LA PISCINE MUNICIPALE DE SOSPEL.

Suite à la demande de conseillers, d'avoir des informations complémentaires sur ce dossier, le vote de cette délibération est reporté à une prochaine séance.

QUESTIONS DIVERSES

Mme SCOTTO LOMASSÈSE : demande à ce qu'une information soit donnée en ce qui concerne tous les travaux commune et voirie.

Monsieur le Maire lui indique qu'une prochaine réunion sera faite avant le prochain conseil afin de parler de tous les travaux et projets en cours.

La séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance.

